

Procès-verbal du comité syndical d'Artois Mobilités du jeudi 18 juin 2026

Le **jeudi 18 juin 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE

CAHC : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;

CALL : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Jacky LEMOINE

CAHC : Néant

CALL : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCRY ; M. Fabrice PLANQUE

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

CAHC : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.

CALL : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMEL

Suppléances : Mme LANCRY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKE a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCA

Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKI

Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical : séances des 12 février et 28 mai 2026 (*envoyés uniquement en version dématérialisée*)

Instances

1. Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)
2. Constitution du comité des partenaires de la mobilité et approbation de son règlement intérieur
3. Élection de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
4. Élection des représentants au sein du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France
5. Désignation des représentants au Groupement des autorités responsables de transport (GART)
6. Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)
7. Désignation des représentants à l'assemblée départementale du Comité national d'action sociale (CNAS)
8. Désignation des membres élus d'Artois Mobilités au sein du comité de suivi du plan de déplacement urbain (PDU)
9. Mise en place de la commission syndicale pour l'accessibilité des personnes handicapées d'Artois Mobilités
10. Désignation du représentant d'Artois-Mobilités au sein du collège des élus de l'Association Espace Mobilités de l'Artois (EMA)

Administration générale

11. Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents d'Artois Mobilités
12. Mise à jour de la liste des associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027

Transports/Mobilités

13. Approbation de l'Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »
14. Approbation de la convention d'objectifs avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) pour l'année 2026
15. Approbation de la convention relative à la délivrance des abonnements régionaux entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs
16. Approbation de la charte de logistique urbaine durable résultant de la mise en œuvre du programme InTerLUD + sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
17. Attribution d'une subvention à l'ADATEEP 62
18. Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) de l'Aire Urbaine Centrale (AUC)

Rapport annuel

19. Rapport d'activités d'Artois Mobilités

- **Questions diverses**

*

*

*

Monsieur Alain DUBREUCQ, Président d'Artois Mobilités : Le système des micros est en panne, comme vient de me le confier Christophe (PILCH), c'est donc un micro individuel qui va être acheminé pour ceux qui souhaitent prendre la parole de manière à ce que l'ensemble des débats soit enregistré et audible pour les services.

Au niveau des pouvoirs et des représentations, M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER, M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRÉ, M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL, M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH, M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCA, Mme LANCERY représente M. VISEUX, Mme MARIINI représente M. DAGBERT, Mme CHWICKO est représentée par M. PLANQUE, M. LEMOINE représente M. GACQUERRE. Voilà pour les représentations, donc le quorum est largement atteint, je vous remercie pour votre mobilisation pour ce deuxième comité syndical.

Je vais vous dire un mot en introduction avant de passer à l'ordre du jour.

Mes chers collègues, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les élus d'Artois Mobilités, avant l'examen de l'ordre du jour de cette séance du Comité syndical d'Artois Mobilités, je tenais à revenir sur l'intervention tenue par Olivier GACQUERRE à l'occasion du comité syndical d'installation et répondre aux différentes demandes soulevées.

Tout d'abord, j'ai bien compris que l'agglomération de Béthune-Bruay appelait de ses vœux une nouvelle gouvernance afin de permettre aux élus délégués de travailler plus afin de peser davantage dans la définition de la politique de la mobilité. C'est une chose très positive.

Nous avons aujourd'hui justement à l'ordre du jour les premières désignations dans des instances consultatives et décisionnelles internes et externes. J'ai demandé à mes services de faire un appel à candidature en vue de cette séance, ce qui a été fait et ce qui a été abouti. Nous en parlerons tout à l'heure.

Mais sur ce sujet des instances, durant le précédent mandat, le Président DUPORGE m'avait confié de le suppléer dans sa Présidence dans de nombreuses commissions. J'ai pu déplorer parfois un manque d'engagement et de présence des élus. De ceux de l'agglomération de Béthune-Bruay comme les autres. Si les séances du comité syndical ont toutes pu se tenir, j'ai eu à reporter des séances de CAO à de nombreuses reprises faute de présents. Et si nous avions prévu un quorum pour les instances consultatives, nous aurions pu quasiment toutes les ajourner.

J'attends donc une assiduité et une présence accrue au sein des instances. Parce que pour avoir des instances qui fonctionnent, il faut des instances avec une participation. Ce sera une condition à la réussite de la gouvernance qui sera mise en place.

Au niveau des instances toujours, je confirme donc que les différentes demandes formulées par la CABBALR ont bien été notées, d'abord sur la création de commissions. J'ai noté une demande de création d'une commission « prospective-finances », d'une commission « sécurité » et d'une commission « offres de service et mobilités ». Nous verrons si nous fonctionnons via des commissions selon la forme que nous connaissons dans nos communes par exemple ou via des groupes de travail, qui pourraient permettre un fonctionnement plus souple et moins cadré.

Petite aparté sur les finances : j'ai bien noté les préoccupations exprimées sur les finances du syndicat. C'est un sujet essentiel sur lequel nous devons travailler en priorité. Je ne suis pas convaincu de l'utilité de déployer un audit, coûteux, qui ne fera que confirmer des choses que nous savons déjà : cela a été

dit : la CRC a déjà pointé certaines faiblesses dans nos comptes et le syndicat a dans ses présentations budgétaires déploré l'écart grandissant entre des dépenses qui augmentent et des recettes qui baissent. Les ROB et l'information financière dont nous disposons doivent pouvoir nous suffire à apprécier la trajectoire et à la rectifier si nécessaire.

J'ai également pris acte de la demande de responsabilité accrue du bureau syndical. Je pense que cela pourrait être une bonne chose, mais là encore il faudra une participation et la présence dans le mandat précédent mériterait quelques commentaires. Quoiqu'il en soit, je n'ai néanmoins pas estimé utile de le réunir en amont de la tenue de cette séance en raison d'une part du court délai séparant le conseil d'installation de cette séance, et d'autre part des sujets qui nous réunissent aujourd'hui qui ne justifiaient pas – à mon sens – qu'on ait à se réunir absolument.

Sur le mode de gestion du réseau, je suis également favorable à ce que les pistes alternatives de recours au contrat de délégation de service public soient étudiées le plus largement possible. La légitimité de la décision qui sera prise n'en sera que renforcée. La temporalité pour que ces études soient menées est idéale : il nous reste 18 mois environ avant que nous n'ayons à nous prononcer sur le choix du mode de gestion.

D'un point de vue technique, des pistes de réflexion intéressantes ont été évoquées : la création de lignes expresses, la question du report modal, la mobilité innovante notamment sont appelées de vos vœux. Ce sont des sujets essentiels que nous aurons à traiter durant cette mandature mais qui n'ont pour autant pas été ignorés au cours de la précédente.

Enfin, sur des sujets structurants comme le SERM, le portage politique de la voix du territoire devra impliquer les 3 agglomérations comme cela a déjà été le cas.

Avant de définir le rôle du bureau et le poids juridique que nous pourrions lui donner, avant de définir la comitologie précise de cette mandature, de donner les priorités techniques pour l'évolution de la mobilité sur le territoire, je me dois d'avoir également les orientations et les propositions des autres agglomérations composant Artois Mobilités. Christophe PILCH a dit lors du Comité d'installation être attentif aux questions de mobilités et réserver ses propositions. Au niveau de la CALL, je sais que l'agglomération aura des choses à me soumettre. J'ai annoncé vouloir m'appuyer sur les 3 agglomérations et je dois donc consulter les trois membres d'Artois Mobilités avant de définir la gouvernance. Ces sujets ne seront donc pas évoqués aujourd'hui au delà de cette introduction. Je m'engage néanmoins à ce que des propositions concrètes soient faites à l'automne.

En tout état de cause, et indépendamment de ce que sera la gouvernance qui sera définie, j'insiste sur le fait qu'au sein d'Artois Mobilités, comme partout ailleurs, ce sont bien les élus, ici sous l'impulsion du Président, qui définissent et ont toujours défini la politique à mener. Les services conseillent, assistent et mettent en œuvre. Ce sera le cas durant ce mandat, comme cela a été durant le précédent, Cette explication n'appelle pas de commentaire et j'en viens donc à l'ordre du jour.

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical

Le relevé des décisions du Président prises sur délégation du comité syndical. Est-ce que l'on a un document sur ces décisions ? Cela a été envoyé. Vous avez ce document. Est-ce que cela appelle de votre part des remarques, des réflexions ou des interrogations ? Je n'en vois pas. C'est validé.

Approuvé à l'unanimité

- Procès-verbal du comité syndical : séances des 12 février et 28 mai 2026 (*envoyés uniquement en version dématérialisée*)

Ensuite, les deux PV à approuver. Cela du 12 février 2026 et celui du 28 mai 2026. Vous en avez pris connaissance. Vous pouvez formuler toute remarque, toute observation ? Est-ce qu'il y a des souhaits de prise de parole ? Je n'en vois pas. On va passer à l'approbation. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Approuvés à l'unanimité

Instances

1. Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)

Monsieur le Président : Suite à l'installation du nouveau comité syndical le 28 mai dernier, Artois Mobilités doit renouveler l'ensemble de ses organes de fonctionnement.

Pour rappel, le règlement intérieur prévoit que les « *délégués suppléants ne peuvent être désignés comme représentants du syndicat dans les organismes extérieurs, au sein du bureau syndical, de la commission d'appel d'offres, de jurys de concours, ni présider une commission* ».

Pour la constitution de ces instances majeures de la structure, il est attendu que des délégués titulaires soient désignés du moins dans un premier temps. Des ajustements pourront ensuite être effectués au fil de l'eau et les suppléants pourront siéger au sein des commissions / groupes de travail thématiques qui seront constitués à l'automne comme je vous le disais tout à l'heure.

En amont de l'organisation de la séance du comité syndical, et à ma demande, afin de permettre des désignations plus fluides, un appel à candidature a été transmis aux cabinets des différentes agglomérations par les services. Je remercie les 3 agglomérations d'avoir joué le jeu et d'y avoir répondu. Les candidatures ont été reçues par mes services de la part des trois agglomérations. Pour ces délibérations, on rappellera en substance les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT reprises par notre règlement intérieur : « *L'élection ou la nomination a lieu au scrutin de liste secret, sauf si le comité décide à l'unanimité de voter au scrutin public. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. Le Président en donne lecture.* » Ces dispositions pourront être mises en œuvre dans la mesure où tous les postes n'ont qu'une candidature.

Par rapport à ma proposition, qu'est-ce que vous souhaitez : l'urne est prête, les isolements sont prêts ou alors on fait comme on l'a fait à la séance précédente après l'élection du Président qui s'est faite à bulletin secret, est-ce que l'on peut voter à main levée ? Si personne ne s'y oppose bien sûr, sinon on passera par les urnes. (*personne ne se manifeste*) Donc on va voter d'une manière collective.

Pour procéder à la première élection, c'est l'élection des membres de la CAO, même s'il y a moins de marchés actuellement que par rapport au BHNS et la commission de délégation de service public (CDSP).

La CAO attribuera les marchés formalisés du syndicat mixte et pourra donner un avis sur certains avenants. La CDSP se réunira dans le cadre de la prochaine procédure de DSP, c'est obligatoire, si ce mode de gestion est choisi, pour ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre.

Ces deux commissions sont chacune composées du Président d'Artois Mobilités, ainsi que de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants. L'élection des membres de la CAO et de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- au scrutin de liste (il a été proposé la constitution d'une liste unique pour les trois agglomérations)
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Les modalités de désignation des deux commissions étant les mêmes, il peut être proposé de procéder à une seule élection dont les élus seront à la fois membres de la CAO et membres de la CDSP si les candidatures sont les mêmes. Il est demandé aux membres du comité syndical de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

Suite à l'appel à candidature que j'ai cité précédemment, pour laquelle une liste la plus équilibrée possible entre les 3 agglomérations. Au niveau des titulaires, il y aura Christophe PILCH (CAHC), David THELLIER (CABBALR), Tony MOULIN (CALL), Christian MUSIAL (CAHC), Jean Marie MACKE (CABBALR). Quant aux suppléants, Marcello DELLA FRANCA (CAHC), Sébastien DARRAS (CABBALR), Martine CHWICKO (CALL), Valérie CUVILLIER (CAHC), Arnaud MONTEVIS (CABBALR).¹

Est-ce que cette liste vous convient, tant au niveau des titulaires que des suppléants ? Nous procédons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). Donc c'est adopté à l'unanimité.

La première CAO se réunira le 1^{er} juillet à 10h00. Une visio est possible pour ceux qui le préféreraient.

Le comité syndical :

1°) A PROCÈDÉ à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

La liste unique est constituée de :

Titulaires : **M. Christophe PILCH (CAHC) ; M. David THELLIER (CABBALR) ; M. Tony MOULIN (CALL) ; M. Christian MUSIAL (CAHC) ; M. Sébastien DARRAS (CABBALR)**
 Suppléants : **M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Jean-Marie MACKE (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL) ; Mme Valérie CUVILLIER (CAHC) ; M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)**

La liste a obtenu 21 voix.

A ELU pour être membres de la commission d'appel d'offres d'Artois Mobilités avec le président, de droit, ou son représentant, :

Titulaires	Suppléants
M. Christophe PILCH (CAHC)	M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Jean-Marie MACKE (CABBALR)
M. Tony MOULIN (CALL)	Mme Martine CHWICKO (CALL)
M. Christian MUSIAL (CAHC)	Mme Valérie CUVILLIER (CAHC)
M. Sébastien DARRAS (CABBALR)	M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)

Adopté à l'unanimité
 (21 voix)
 2026/37/CS

& A PROCÈDÉ à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

¹ La liste proposée par Monsieur le Président a été rectifiée : une inversion entre un titulaire et un suppléant a été identifiée par rapport aux noms qui ont été proposés.

La liste unique est constituée de :

Titulaires : M. Christophe PILCH (CAHC) ; M. David THELLIER (CABBALR) ; M. Tony MOULIN (CALL) ; M. Christian MUSIAL (CAHC) ; M. Sébastien DARRAS (CABBALR)

Suppléants : M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Jean-Marie MACKE (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL) ; Mme Valérie CUVILLIER (CAHC) ; M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)

La liste a obtenu 21 voix.

A ÉLU, pour être membres de la commission de délégation de service public d'Artois Mobilités avec le président, de droit, ou son représentant, :

Titulaires	Suppléants
<i>M. Christophe PILCH (CAHC)</i>	<i>M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)</i>
<i>M. David THELLIER (CABBALR)</i>	<i>M. Jean-Marie MACKE (CABBALR)</i>
<i>M. Tony MOULIN (CALL)</i>	<i>Mme Martine CHWICKO (CALL)</i>
<i>M. Christian MUSIAL (CAHC)</i>	<i>Mme Valérie CUVILLIER (CAHC)</i>
<i>M. Sébastien DARRAS (CABBALR)</i>	<i>M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)</i>

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/36/CS

1. Constitution du comité des partenaires de la mobilité et approbation de son règlement intérieur

Monsieur le Président : Ensuite, deuxième point, la constitution du comité des partenaires de la mobilité et l'approbation de son règlement intérieur. Le rôle du comité des partenaires est de favoriser le dialogue entre les acteurs de la mobilité afin de mieux définir la politique de mobilité de l'autorité organisatrice. Le comité des partenaires est saisi pour avis au moins deux fois par an par les autorités organisatrices de la mobilité concernant sa politique de mobilités et notamment sur les sujets suivants :

- *le niveau de l'offre de mobilité et ses évolutions,*
- *la qualité des services*
- *le taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité par les recettes tarifaires,*
- *le niveau du versement mobilité,*

La première étape, c'est de fixer la composition de l'instance. Le comité des partenaires est composé d'un collège d'élus et de « *représentants des organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des associations présentes sur le territoire, notamment les associations d'usagers ou d'habitants, ainsi que des habitants tirés au sort. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges au sein du comité* » C'est le Code des transports qui le dit.

Au niveau du collège des élus : Un collège des élus de 5 sièges est proposé parmi les membres du comité syndical d'Artois Mobilités, composé de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Au niveau des représentants des employeurs : (50 % des sièges) : Au-delà des représentants d'employeurs classiques, on propose de considérer que le collège issu des membres du comité syndical représente les employeurs publics et peut être comptabilisé dans les 50%, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires sur ce point.

Les organisations syndicales de salariés : il est proposé d'octroyer un siège par organisation syndicale de salariés considérées comme représentatives.

Au niveau des associations du territoire de consommateurs et d'utilisateurs, la liste est donnée dans le dossier du CS, on retrouve des éléments qui seront proposés pour la CCSPL.

Les habitants tirés au sort : il est proposé de désigner deux habitants tirés au sort par agglomération, soit un total de 6 habitants. Artois Mobilités procèdera au tirage au sort des deux communes par agglomération et sollicitera auprès des communes tirées au sort, un tirage au sort pour désigner les deux habitants siégeant au sein du comité des partenaires. Ces deux habitants par agglomération, je ne les ai pas vu beaucoup siéger mais c'est une obligation légale qui nous est requise. La composition proposée serait la suivante. Est-ce c'est la peine que je vous la lise de manière la plus exhaustive ou alors vous en prenez note sur vos documents ? Vous l'avez sous les yeux. C'est bon. Le comité des partenaires est donc composé de 53 membres dont 27 représentants d'employeurs. Je vous demande si vous approuvez cette composition ? Est-ce qu'on est d'accord ? Est-ce qu'il y a de l'abstention ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté.

2ème étape, la désignation du collège des élus. Les membres du comité syndical sont invités à désigner les membres du collège des élus (5 titulaires et 5 suppléants). Suite à l'appel à candidatures lancés par les services, je propose que les titulaires soient Philippe KEMEL (CAHC), David THELLIER (CABBALR), Romain DRUMETZ (CALL), Valérie CUVILLIER (CAHC), Jean Marie MACKE (CABBALR), et en suppléants, Marcello DELLA FRANCA (CAHC), Nicolas CHERET (CALL), Arnaud RAISON (CAHC), Nicolas CARRE (CABBALR), Sébastien DARRAS (CABBALR).

Monsieur Alain DUBREUCQ donne la parole à Madame MARIINI Laëtitia.

Mme MARIINI Laëtitia : Nous souhaitons que ce soit Sébastien DARRAS et David THELLIER titulaires et Nicolas CARRE et Jean Marie MACKE suppléants.

Monsieur le Président : Pas de souci, on modifie. 3ème étape, l'adoption du règlement intérieur de l'instance. Ce règlement fixe notamment la périodicité des réunions, les modalités de détermination de l'ordre du jour, les conditions de convocation, d'envoi des documents, les conditions de quorum, les modalités de délibération des membres, etc. Le règlement intérieur, vous en avez pris connaissance. Est-ce qu'il suscite de votre part des observations ? Des souhaits de modifications par exemple ? N'hésitez pas. La possibilité de visio ? Oui, on va vérifier si c'est possible. C'est bien pratique. On n'est plus en phase sanitaire accrue mais c'est parfois c'est intéressant. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits ? Non je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical sont invités à approuver le règlement intérieur.

Le comité syndical :

2°) **A FIXE** la composition du comité des partenaires :

Représentants des employeurs	
Collège des élus désignés par le comité syndical d'Artois Mobilités parmi ses membres – Employeurs publics	5 sièges (+5 suppléants)
Chambre de Commerce et d'Industrie - Employeurs privés	1 siège
Chambre des Métiers et de l'Artisanat - - Employeurs privés	1 siège
Hôpitaux Publics de l'Artois	1 siège
Représentants des employeurs et organisation professionnelle d'employeurs	
Mouvement des entreprises de France (MEDEF) - Employeurs privés	9 sièges
CPME Hauts-de-France - Employeurs privés	5 sièges
Union des entreprises de proximité (U2P) - Employeurs privés	5 sièges

Organisation syndicale de salariés	
Confédération française démocratique du travail (CFDT)	1 siège
Confédération générale du travail (CGT)	1 siège
Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)	1 siège
Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)	1 siège
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	1 siège
Associations du territoire de consommateurs et d'utilisateurs	
FNAUT (Fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports)	1 siège
APF (Association des paralysés de France)	1 siège
Union des voyageurs du Nord	1 siège
UFC- Que Choisir	1 siège
CLCV Hauts-de-France	1 siège
UDAF Pas-de-Calais	1 siège
PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)	1 siège
FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)	1 siège
CROUS de Lens	1 siège
CROUS de Béthune	1 siège
CROUS de Lille	1 siège
ADAV Lens (Association Droit Au vélo)	1 siège
UROC (Union régionale des consommateurs)	1 siège
Chlorophylle Environnement	1 siège
Association Droit au travail	1 siège
Habitants du territoire tirés au sort	
2 habitants CAHC	2 siège
2 habitants CALL	2 siège
2 habitants CABBALR	2 siège

Le comité des partenaires est composé de 53 membres dont 27 représentants d'employeurs.

A PROCÈDE à la désignation, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des membres élus appelés à siéger au sein du comité des partenaires à 5 titulaires et 5 suppléants.

& A ÉLU, pour faire partie du comité des partenaires d'Artois Mobilités :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe KEMEL (CAHC)	M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Jean-Marie MACKE (CABBALR)
M. Romain DRUMÉZ (CALL)	M. Nicolas CHÉRET (CALL)
Mme Valérie CUVILLIER (CAHC)	M. Arnaud RAISON (CAHC)
M. Sébastien DARRAS (CABBALR)	M. Nicolas CARRÉ (CABBALR)

A PRÉCISÉ que deux habitants par communauté d'agglomération seront tirés au sort par les communes ayant été tirées au sort par Artois Mobilités et seront ainsi membres du Comité des Partenaires.

A DIT que le délégataire du réseau de transport public urbain TADAO peut être invité au comité des partenaires, sans voix délibérative.

A APPROUVÉ le règlement intérieur du Comité des Partenaires.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)

2. Élection de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur le Président : Le code prévoit que *« les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants sont tenus de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière »*.

Son rôle est purement consultatif mais doit obligatoirement se prononcer sur certains dossiers :

- Le rapport annuel du délégataire (chaque année)
- Tout projet de délégation de service public

1^{ère} étape, la fixation du nombre de représentants du comité au sein de la CCSPL. J'en suis membre de droit. En l'absence de dispositions législative ou réglementaire, il est proposé de fixer la composition à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

2^{ème} étape, suite à l'appel à candidatures, ont été proposés Philippe KEMEL (CAHC), David THELLIER (CABBALR), André KUCHINSKI (CALL), Daniel MACIEJASZ (CAHC), Sébastien DARRAS (CABBALR) titulaires et Julien DAGBERT (CABBALR), Arnaud RAISON (CAHC), Martine CHWICKO (CALL), Marcello DELLA FRANCA (CAHC), Nicolas CARRE (CABBALR) suppléants.

Je vais faire un mauvais jeu de mots, c'est carré pour vous ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

3^{ème} étape, la désignation des représentants des usagers. Le CGCT dit *« la commission comprend des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux »* Ce qui est proposé, c'est de solliciter les organismes et associations suivants en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux : la CCI Artois Hauts-de-France, la Chambre de métiers et de l'Artisanat de Région, le Conseil de développement des agglomérations membres, Chlorophylle Environnement, la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports), l'ADAV du Béthunois (Association Droit Au vélo), l'UFC - Que Choisir, l'UROC (Union régionale des consommateurs), la CLCV (Consommation logement et cadre de vie), l'APF (Association des paralysés de France), l'Association Droit au travail, la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public), la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques), le CROUS de Lens, le CROUS de Béthune, le CROUS de Lille et l'Union des voyageurs du Nord.

Il est également proposé que les habitants tirés au sort pour la composition du comité des partenaires seront également invités au sein de la CCSPL. Voilà la proposition que je vous ai faite. Est-ce qu'à votre avis, elle est suffisamment fournie ? Est-ce que vous voyez peut-être d'autres partenaires qui auraient été oubliés ? (*personne ne se manifeste*). Donc on procède au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté.

Ensuite, l'approbation du règlement intérieur. Ce règlement fixe notamment la périodicité des réunions, les modalités de détermination de l'ordre du jour, les conditions de convocation, d'envoi des documents, les conditions de quorum, les modalités de délibération des membres, etc. Ce règlement intérieur, on doit le voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté.

Le comité syndical :

3°) A FIXÉ le nombre de membres élus de la CCSPL à 5 membres suppléants.

A PROCÉDÉ à l'élection, par vote à scrutin public, des membres de la commission consultative des services publics locaux.

& A ÉLU pour faire partie de la commission consultative des services publics locaux d'Artois Mobilités :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe KEMEL (CAHC)	M. Arnaud RAISON (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Julien DAGBERT (CABBALR)
André KUCHCINSKI (CALL)	Mme Martine CHWICKO (CALL)
M. Daniel MACIEJASZ (CAHC)	M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)
M. Sébastien DARRAS (CABBALR)	M. Nicolas CARRÉ (CABBALR)

A APPROUVÉ l'adoption du règlement intérieur de la CCSPL.

A DÉSIGNÉ les organismes suivants comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

- CCI Artois Hauts-de-France
- Chambre de métiers et de l'Artisanat de Région
- Conseil de développement des agglomérations membres

A DÉSIGNÉ les associations suivantes comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Chlorophylle Environnement
- FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
- ADAV du Béthunois (Association Droit Au vélo)
- UFC - Que Choisir
- UROC (Union régionale des consommateurs)
- CLCV (Consommation logement et cadre de vie)
- APF (Association des paralysés de France)
- Association Droit au travail
- PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)
- FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)
- CROUS de Lens
- CROUS de Béthune
- CROUS de Lille
- Union des voyageurs du Nord

A PRÉCISÉ que les habitants tirés au sort pour la composition du comité des partenaires seront également invités au sein de la CCSPL.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/39/CS

3. Élection des représentants au sein du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France

Monsieur le Président : Le syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France est anciennement Hauts-de-France Mobilités. Il a pour objectif l'amélioration de l'intermodalité entre les différents systèmes de transport existants. Les statuts de ce syndicat prévoit qu'Artois Mobilités soit représenté par 3 titulaires et 3 suppléants. Comme tout à l'heure, par rapport aux candidatures qui ont été établies, la liste des titulaires est composée de Christophe PILCH, David THELLIER et moi-même. La liste des suppléants est composée de Christian MUSIAL, Sébastien DARRAS et Tony MOULIN. Cela vous

va, tout le monde est d'accord par rapport à cette liste ? Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*) C'est donc adopté.

Dès la semaine prochaine, une réunion de cette instance se tiendra le 25 juin. Je ne pourrais pas y aller car c'est le jour de la rencontre des maires du Pas-de-Calais à Boulogne, donc si quelqu'un veut y aller.

Le comité syndical :

A PRÉCISÉ que l'adhésion d'Artois Mobilités au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France est maintenue.

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à l'élection des représentants d'Artois Mobilités au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

& A PRÉCISÉ que Artois Mobilités sera représenté au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France par :

Titulaires	Suppléants
M. Christophe PILCH (CAHC)	M. Christian MUSIAL (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Sébastien DARRAS (CABBALR)
M. Alain DUBREUCQ (CALL)	M. Tony MOULIN (CALL)

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/40/CS

4. Désignation des représentants au Groupement des autorités responsables de transport (GART)

Monsieur Alain DUBREUCQ : Le GART rassemble les principaux intervenants du domaine des transports, constituant un lieu d'échange et de dialogue et de propositions auprès des décideurs. Les statuts du GART prévoient la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale du GART. Suite à l'appel à candidatures, je vous propose que je sois candidat avec Christophe PILCH en tant que suppléant. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). J'assurerai donc la représentation avec Christophe.

Monsieur David THELLIER, second vice-président : Vous nous ferez des retours ?

Monsieur le Président : Bien sûr !

Le comité syndical :

A PRÉCISÉ qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion au GART.

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à la désignation des représentants d'Artois Mobilités au sein du GART.

& A PRÉCISÉ qu'Artois Mobilités est représenté au sein de l'assemblée générale du GART par :

Titulaire	Suppléant
M. Alain DUBREUCQ (CALL)	M. Christophe PILCH (CAHC)

Adopté à l'unanimité

5. Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)

Monsieur Alain DUBREUCQ : L'AULA a pour mission principale l'harmonisation des politiques urbaines à l'échelle des aires urbaines. Les statuts de l'AULA prévoient 4 membres titulaires dont le président du comité syndical ou son représentant à l'assemblée générale, et 2 membres doivent être également désignés pour siéger au conseil d'administration. Suite à l'appel à candidatures, au niveau de l'Assemblée générale, donc je propose d'y aller avec Arnaud RAISON (CAHC) qui a été proposé, Julien DAGBERT (CABBALR) qui a été proposé et Martine CHWICKO (CALL) qui a été proposée également. Au niveau du conseil d'administration, je propose que j'y aille avec Monsieur Julien DAGBERT. Qui s'abstient par rapport à cette proposition ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté.

Le comité syndical :

A PRÉCISÉ qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion à l'AULA.

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à la désignation des représentants d'Artois Mobilités au sein de l'AULA.

Artois Mobilités est représenté au sein de l'AULA par :

Assemblée générale	Conseil d'administration
M. Alain DUBREUCQ (CALL)	M. Alain DUBREUCQ (CALL)
M. Arnaud RAISON (CAHC)	M. Julien DAGBERT (CABBALR)
M. Julien DAGBERT (CABBALR)	
Mme Martine CHWICKO (CALL)	

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/42/CS

6. Désignation des représentants à l'assemblée départementale du Comité national d'action sociale (CNAS)

Monsieur Alain DUBREUCQ : Artois Mobilités étant adhérent au CNAS, le comité syndical doit désigner un représentant au sein de l'assemblée départementale. Il n'y a pas eu de candidature déposée. Qui serait en capacité d'y siéger ? Y a-t-il parmi vous des personnes qui y siègent déjà ? Oui ? Il faut un délégué titulaire.

M. André KUCHCINSKI : Oui, j'irai. Cette assemblée se réunit très rarement je crois. Au précédent mandat, il n'y a pas eu de réunion.

Monsieur Alain DUBREUCQ : Merci. C'est donc Monsieur André KUCHCINSKI qui est proposé. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*).

Le comité syndical :

A PRÉCISÉ qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion au CNAS.

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à la désignation du représentant d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

& A ÉLU, M. André KUCHCINSKI.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/43/CS

7. Désignation des membres élus d'Artois Mobilités au sein du comité de suivi du plan de déplacement urbain (PDU)

Monsieur Alain DUBREUCQ : Le PDU prévoit la mise en place d'instances de suivi, et lors du comité syndical du 22 juin 2024, il a été décidé la mise en place d'une instance unique qu'il est proposé de réinstaller. Outre les groupes de travail thématiques, le comité de suivi est l'instance de pilotage rassemblant les représentants techniques et politiques des agglomérations membres, des collectivités et organismes partenaires, ayant pour rôle de suivre au plus près la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains d'Artois Mobilités.

Le comité de suivi est ainsi constitué des représentants désignés par le comité syndical d'Artois Mobilités, les agglomérations membres, les collectivités et organismes partenaires suivants : suite à l'appel à candidatures, au niveau des titulaires, nous proposons que ce soit Marcello DELLA FRANCA (CAHC), David THELLIER (CABBALR), Tony MOULIN (CALL) et pour les suppléants Valérie CUVILLIER (CAHC), Sébastien DARRAS (CABBALR) et Maurice VISEUX (CALL). Ces noms vous conviennent ? Qui s'abstient ? Qui est contre (personne ne se manifeste). C'est adopté à l'unanimité.

A PROCÉDÉ à la désignation, par vote à scrutin public, et dans le respect du principe de représentation proportionnelle des membres du comité de suivi du PDU.

Titulaires :

- M. David THELLIER (délégué CABBALR)
- M. Tony MOULIN (délégué CALL)
- M. Marcello DELLA FRANCA (délégué CAHC)

Suppléants :

- M. Sébastien DARRAS (délégué CABBALR)
- M. Maurice VISEUX (délégué CALL)
- Mme Valérie CUVILLIER (délégué CAHC)

A RAPPELÉ que ce comité se réunira lorsque l'état d'avancement des travaux de suivi du PDU le nécessitera et qu'outre les représentants d'Artois Mobilités, siégeront au sein de cette instance les représentants désignés par les agglomérations membres, les collectivités et organismes partenaires suivants :

- Les trois agglomérations membres d'Artois Mobilités :
 - Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, 1 représentant ;
 - Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, 1 représentant ;
 - Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, 1 représentant ;
- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, 1 représentant ;
- Le conseil régional des Hauts-de-France, 1 représentant ;
- Voies Navigables de France, 1 représentant ;
- Les services de l'État :
 - DDTM du Pas-de-Calais, 1 représentant ;

- DREAL des Hauts-de-France, 1 représentant.
- Les représentants des autres organismes partenaires membres de droit du comité de suivi :
 - L'Agence de la transition écologique (ADEME), direction régionale des Hauts-de-France ;
 - L'Association Droit au Vélo (ADAV) ;
 - La Mission Bassin Minier ;
 - L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) ;
 - Tadao (délégué) ;
 - Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (SCoT LLHC) ;
 - Le syndicat mixte des mobilités en Hauts-de-France (SMMHDF) ;
 - La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord).

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/44/CS

8. Mise en place de la commission syndicale pour l'accessibilité des personnes handicapées d'Artois Mobilités

Monsieur le Président : C'est un sujet ô combien significatif. En vertu de l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Suite au renouvellement des délégués d'Artois Mobilités, cette commission doit être mise en place. Il est proposé de lui conférer les attributions suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité des transports,
- détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

Cette commission établit un rapport annuel. La liste des membres de cette commission sera arrêtée par le Président. Néanmoins, il incombe au comité syndical de statuer sur le mode de composition. Ainsi, il est proposé de constituer plusieurs collèges de représentants :

1^{er} collège, les élus siégeant au sein du comité syndical : 3 titulaires et 3 suppléants. Suite aux différentes propositions que vous avez faites, les titulaires proposés sont M. Marcello DELLA FRANCA, M. Jean-Marie MACKE, M. Romain DRUMÉZ, et les suppléants, Arnaud RAISON, Julien DAGBERT et Martine CHWICKO. Cela correspond aux différentes propositions des agglomérations, il n'y a pas de sujet ? On est en phase complète. Qui s'abstient ? Qui est contre ? *(personne ne se manifeste)* C'est donc adopté.

Ensuite, il y aura un 2^e collège qui sont les élus représentant les commissions intercommunales d'accessibilité des trois agglomérations membres d'Artois Mobilités, pris en dehors des membres du comité syndical : 3 titulaires et 3 suppléants. Un 3^e collège qui sera composé des techniciens d'Artois Mobilités où il y aura 2 membres et un 4^e collège qui seront des représentants d'associations représentatives du monde du handicap, d'usagers des transports, du monde économique, des personnes âgées. Si on est d'accord, tous ces collèges seront votés dans les temps qui viennent, notamment pour les techniciens, vous avez peut-être des idées M. le Directeur.

Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général : C'est vous qui déciderez Monsieur le Président, mais bien évidemment on vous fera des propositions.

Monsieur le Président : On est tous d'accord ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté pour ce sujet hocombien important, de toujours penser aux personnes qui sont plus en difficulté que d'autres.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ la constitution de la commission syndicale d'accessibilité selon les modalités de composition suivante :

- 1^{er} collège : Élus siégeant au sein du comité syndical : 3 titulaires et 3 suppléants
- 2^e collège : Élus représentant les trois agglomérations membres d'Artois Mobilités, pris en dehors des membres du comité syndical : 3 titulaires et 3 suppléants
- 3^e collège : techniciens d'Artois Mobilités : 2 membres
- 4^e collège : représentants d'associations représentatives du monde du handicap, d'utilisateurs des transports, du monde économique

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à la désignation des membres du 1^{er} collège :

Membres titulaires

Sont désignés : M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Jean-Marie MACKE (CABBALR) ; M. Romain DRUMÉZ (CALL)

Membres suppléants

Sont désignés : M. Arnaud RAISON (CAHC) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL)

A RAPPELÉ qu'il reviendra au président d'Artois Mobilité, président de droit de la commission, d'arrêter la liste des membres de la commission.

A PRÉCISÉ que la commission pourra convier tout technicien ou personnalité extérieure dont la présence est utile à la conduite de ses travaux.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/45/CS

9. Désignation du représentant d'Artois-Mobilités au sein du collège des élus de l'Association Espace Mobilités de l'Artois (EMA)

Monsieur le Président : Cette association est une plateforme de mobilité inclusive qui vise à aider les personnes en insertion professionnelle à retrouver le chemin de l'emploi et à faire en sorte que la mobilité ne soit plus un frein dans leurs recherches. Ce collège des élus est composé d'un élu d'Artois Mobilités, d'un élu des trois agglomérations de son ressort territorial, et d'un élu du Département. Je propose d'être le titulaire. Il n'y a pas eu de proposition d'un suppléant ? Non ? On reste avec un représentant unique qui fera son compte rendu ? Bien, c'est entériné. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc adopté.

A PROCÉDÉ, par vote à scrutin public, à la désignation du représentant d'Artois Mobilités au sein du Collège des Elus de l'assemblée générale de l'Association Espace Mobilité de l'Artois, au scrutin public.

Est élu : **M. Alain DUBREUCQ**

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/46/CS

10. Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents d'Artois Mobilités

Monsieur Alain DUBREUCQ : Le code général des collectivités territoriales indique qu'au renouvellement de l'assemblée délibérante, la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les trois mois suivant son installation. Artois Mobilités étant un syndicat mixte fermé dont la population totale est supérieure à 200 000 habitants, le président peut donc bénéficier d'une indemnité au taux maximal de 37,41% de l'indice brut 1027 (indice majoré 835). Ce taux sera applicable à partir de l'installation du 28 mai 2026. Par ailleurs pour les indemnités des vice-présidents, il y a application des dispositions que je viens d'édicter, les vice-présidents peuvent bénéficier d'une indemnité au taux maximal de 18,70% de l'indice brut 1027 (indice majoré 835). Il est proposé d'appliquer ces deux taux maximaux au président et au 3 VP qui m'accompagnent à compter de la date d'installation du nouveau comité syndical, soit le 28 mai 2026. Donc nous allons procéder au vote à moins qu'il n'y ait des souhaits d'expression ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? *(personne ne se manifeste)* C'est donc adopté à l'unanimité.

Le comité syndical :

A DÉCIDÉ de fixer le montant de l'indemnité de fonction du président à 37,41% de l'indice brut maximal de la fonction publique territoriale à compter de la date d'installation du nouveau comité syndical, le 28 mai 2026.

A DÉCIDÉ de fixer le montant de l'indemnité de fonction des vice-présidents à 18,70% de l'indice brut maximal de la fonction publique territoriale à compter de la date d'installation du nouveau comité, le 28 mai 2026.

A PRÉCISÉ que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont ou seront prévus au budget (chapitre 011.)

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/27/CS

11. Mise à jour de la liste des associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027

Monsieur le Président : Le CGCT permet aux fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social de ne pas être assujetties au versement mobilité. Il revient à l'AOM d'établir la liste des fondations et associations exonérées. L'octroi de cette exonération, est donc conditionné par trois critères cumulatifs d'interprétation stricte :

- L'établissement doit être une fondation ou une association loi 1901 et avoir un but non lucratif ;
- L'association doit être reconnue d'utilité publique par décret visé en Conseil d'État
- L'activité de l'association doit être à caractère social,

Différentes associations sont d'ores et déjà exonérées de versement mobilité pour un ou plusieurs de leurs établissements par le comité syndical jusqu'au 31 décembre 2027. Cette nouvelle délibération permet simplement prendre en compte le changement d'adresse de l'association Afe'ctive, déjà préalablement exonérée afin de venir mettre à jour l'adresse et le nouveau numéro de Siret de

l'établissement qui déménage de Lens à Liévin, et change de SIRET. Ce changement n'est qu'un simple changement formel à la demande de l'URSSAF. Est-ce que l'on est pour cette délibération pour cette association exonérée de versement mobilité ? Cela nous prive un peu de recettes certes, mais cela permet à l'association d'avoir un peu plus de ressources, elles en ont grandement besoin. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté à l'unanimité.

Le comité syndical :

A ACCORDÉ, conformément aux dispositions de l'article L.2333-64 du code général des collectivités territoriales, une exonération de versement mobilité à l'établissement de l'association Affective (Siret 931 322 572 000 39) situé 16 rue du Gard à la Lens.

A RAPPELÉ, qu'une exonération de versement mobilité est accordée au bénéfice des associations et fondations dans la liste annexée à la présente délibération, dans la mesure où elles remplissent les conditions précitées, jusqu'au 31 décembre 2027.

A PRÉCISÉ que la liste des établissements exonérés pourra être complétée au fur et à mesure des demandes formulées par les fondations ou associations, chaque nouvelle exonération accordée faisant l'objet d'une délibération du comité syndical.

A AUTORISÉ le président à procéder à toutes les formalités relatives au versement mobilité (VM), à son recouvrement et à son exonération.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/28/CS

12. Approbation de l'Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »

Monsieur le Président : Quelques éléments de contexte pour commencer. Depuis l'ouverture du musée du Louvre-Lens, la Région et la SNCF se sont associées à TADAO et au SMT Artois-Gohelle (aujourd'hui Artois Mobilités) afin de proposer aux habitants de la Région une tarification combinée pour accéder au musée. Le titre de transport comprend le TER et la navette du Louvre-Lens pour un demi-tarif pour un aller-retour effectué sur la journée depuis toutes les gares de la Région à destination de la gare de Lens. Depuis la suppression de la navette du Louvre-Lens avec la mise en service du BHNS, la desserte est effectuée depuis la gare de Lens.

Depuis 2019, le Pass Louvre-Lens intégrait donc un trajet à demi-tarif sur le réseau de transport Tadao en plus du demi-tarif applicable sur le réseau TER depuis toutes les gares de la Région à destination de la gare de Lens. Le dispositif est encadré par une convention quadripartite qui concerne le Louvre / TADAO / Artois Mobilités / SNCF.

Un premier avenant a été adopté en février 2026 dans un contexte où le réseau Tadao venait de passer à la gratuité au 1^{er} janvier 2026. L'avenant supprimait ainsi les dispositions relatives à la tarification du réseau TADAO mais maintenait celles portant sur la communication et l'échange de visibilité entre les parties. Depuis le 1^{er} février 2026, une nouvelle gamme tarifaire est en vigueur au musée du Louvre-Lens. La délibération a donc pour objet l'adoption d'un avenant visant à intégrer la récente évolution de la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens et à faire évoluer les dispositions de la convention de telle manière que les porteurs d'un Pass Louvre-Lens continuent de bénéficier d'un tarif préférentiel. Est-ce que cela vous sied, est-ce que vous êtes d'accord ? Nous procédons donc au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*) C'est donc adopté.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'une offre tarifaire combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens » entre la Région Hauts-de-France, Artois Mobilités, SNCF Voyageurs, le Musée du Louvre-Lens et Transdev Artois-Gohelle.

A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à signer cet avenant et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/29/CS

13. Approbation de la convention d'objectifs avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) pour l'année 2026

Monsieur Alain DUBREUCQ : Artois Mobilités est adhérent à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dont le travail porte aujourd'hui sur de nombreux sujets de mobilités (mobilités actives, trafic routier, observatoire des mobilités, etc.). Chaque année, une convention annuelle précise les objectifs généraux du partenariat entre les deux entités et les engagements de chacun des partenaires : Les objectifs évoluent chaque année en fonction des besoins d'Artois Mobilités. En 2026, le partenariat entre Artois Mobilités et l'AULA s'oriente dans la continuité de missions engagées en 2025 :

- Actualisation de l'observatoire de la mobilité ;
- Animation autour du plan d'actions du PDU ;
- Accompagnement dans le cadre du projet de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) Hauts-de-France ;
- Actualisation des données du schéma cyclable ;
- Exploitation des données de l'EMC² Artois 2023 dont les études sur un périmètre plus large incluant les AOM voisines ;
- Poursuite de l'accompagnement sur le Bilan LOTI du BHNS ;
- Participation aux réflexions sur la revalorisation de l'ancienne voie Bully-Bruay (analyse des flux, enjeux urbains, lien avec la trame verte et bleue et enjeux écologiques).

Il est prévu qu'Artois Mobilités participera au financement du programme partenarial d'activités annuel de l'AULA à hauteur de 280 800 € pour l'année 2026, 80 % à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération du comité syndical et après signature de la présente convention et le solde, au 30 novembre 2026. On a donc, nous, à approuver cette convention d'objectifs à conclure avec l'AULA et à m'autoriser à signer cette convention. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*) C'est donc adopté.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ la convention d'objectifs à conclure avec l'AULA pour l'année 2026.

A AUTORISÉ le président à signer ladite convention.

A ATTRIBUÉ une subvention à l'AULA pour l'année 2026 d'un montant de 280 800 €.

A PRÉCISÉ que cette subvention fera l'objet d'un versement échelonné sur l'année 2026, à hauteur de 80 % à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération du comité syndical et après signature de la présente convention, et le solde au 30 novembre 2026.

A DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 65, compte 6574.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/30/CS

14. Approbation de la convention relative à la délivrance des abonnements régionaux entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs

Monsieur Alain DUBREUCQ : Il ne s'agit pas de l'intégration tarifaire mais d'un dispositif complémentaire qui permet aux élèves domiciliés sur le territoire de prendre le train sur une gare hors périmètre (exemple La Bassée) pour se rendre sur le territoire (ex : Béthune). Afin de mener à bien sa mission de l'organisation du transport scolaire des élèves du secondaire, Artois Mobilités a conclu en 2006 une convention avec SNCF Voyageurs permettant la prise en charge d'un abonnement scolaire régional. Ce titre permet l'accès à tous les trains TER circulant entre les gares du territoire au titre de l'intégration tarifaire, ainsi que la gare de La Bassée. Le coût de l'abonnement est pris en charge par Artois Mobilités.

Depuis 2006, plusieurs conventions pluriannuelles ont été signées avec SNCF Voyageurs afin de maintenir ce dispositif. La dernière en date arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Une nouvelle convention est proposée avec quelques modifications par rapport à la version précédente :

- Le seul support possible pour le chargement de cet abonnement sera la carte Pass Pass. Elle sera un prérequis pour la distribution de l'abonnement.
- Les frais de confection disparaissent au regard de la fin du support papier de l'abonnement.
- SNCF Voyageurs propose le renouvellement du dispositif pour deux années scolaires, soit 2026-2027 et 2027-2028.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs qui vont permettre la délivrance de ces abonnements. Est-ce que l'on est d'accord ? C'est une aide précieuse pour les étudiants, les écoliers et bien sûr les parents. Le pouvoir d'achat se tarit de plus en plus malheureusement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*) C'est donc adopté à l'unanimité.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ la convention relative à la délivrance des abonnements scolaires régionaux entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs.

A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A PRÉCISÉ qu'Artois Mobilités prend en charge le coût des abonnements délivrés dans le cadre de cette convention.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/31/CS

15. Approbation de la charte de logistique urbaine durable résultant de la mise en œuvre du programme InTerLUD + sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Monsieur Alain DUBREUCQ : Par une délibération en date du 5 avril 2024, le comité syndical a approuvé la participation au programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable Plus

(ci-après « InTerLUD+ ») par le biais d'une convention associant Artois Mobilités, la Société ROZO, mandataire financier de ce programme de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR). La CABBALR a pu bénéficier d'un accompagnement pour les études engagées dans le cadre du programme InterLUD+ en 2025. Le programme InterLUD+ vise à permettre le déploiement d'actions volontaires de collectivités et d'opérateurs économiques d'un même territoire sur le transport de marchandises en ville.

Ces travaux associant certaines de ses communes membres, des partenaires publics, dont Artois Mobilités en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), et des représentants des opérateurs économiques ont abouti à la rédaction d'une charte de logistique urbaine durable (qui devrait être approuvée par le Conseil Communautaire du 23 Juin 2026). Le Président d'Artois Mobilités doit également signer cette charte afin que celle-ci puisse être mise en œuvre.

Par ailleurs, afin de formaliser le soutien d'Artois Mobilités à la mise en œuvre de ce programme d'étude, une convention avait été conclue avec la CABBALR, la Société ROZO, le mandataire financier du programme LUD+, et Artois Mobilités. Cette convention doit désormais être avenantée, afin de permettre la poursuite des études et le financement par le mandataire de certaines actions fléchées dans le plan d'actions de la charte de logistique urbaine durable de l'agglomération. Il est précisé que l'approbation de ces documents n'implique pas de dépense nouvelle pour Artois Mobilités, sa participation étant limitée au financement des études, selon le découpage initialement opéré avec l'agglomération.

Il est demandé aux membres du comité syndical de m'autoriser à signer la charte de logistique urbaine durable de l'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et les avenants à la convention d'accompagnement du programme InTerLUD+. Est-ce que cela suscite des observations, des informations complémentaires ? Tout le monde est bien au fait de ce projet ? Il n'y a pas de souhait de prise de parole ?

Donc nous, on approuve et la délibération du 25 juin du conseil communautaire permettra de signer la charte. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). Merci de votre confiance.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ le projet de charte de logistique urbaine durable de la CABBALR, étant précisé que cette approbation est faite sous réserve d'une validation conforme du projet et de ses annexes par le conseil communautaire de l'agglomération.

A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à la signer ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A APPROUVÉ les avenants 1 et 2 à la convention LUD+ conclue avec la Société ROZO, la CABBALR et Artois Mobilités, visant à fixer les modalités de mise en œuvre du programme.

A AUTORISÉ le président d'Artois Mobilités à les signer ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/32/CS

16. Attribution d'une subvention à l'ADATEEP 62

Monsieur le Président : L'ADATEEP 62 (*Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public*), que vous connaissez certainement, sollicite chaque année le versement d'une subvention auprès d'Artois Mobilités. Cette association intervient régulièrement dans les

établissements scolaires du ressort territorial d'Artois Mobilités et réalise des séances d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports. Ces séances sont à la fois théoriques, avec la projection de vidéos, et pratiques, avec des exercices de sécurité et de sensibilisation aux bonnes conduites à tenir dans les véhicules de transport.

Comme chaque année, l'ADATEEP a sollicité Artois Mobilités pour qu'une aide financière lui soit accordée afin de couvrir une partie de ses interventions. Il est proposé de lui allouer une aide de 8 400 €. Cette aide est en légère augmentation (+200 €) par rapport à l'année dernière (évolution des prix : impressions, achat de matériel, frais de déplacement, etc.). Donc 8 400€ si on accepte de l'attribuer. Je pense que nous sommes de nombreux maires ici présents qui adhèrent aussi à l'ADATEEP. A Sains-en-Gohelle, on est adhérent. C'est une belle structure, qui permet d'être aidante pour les problèmes dans les transports. On est d'accord pour cette somme de 8 400€ à attribuer ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*). C'est donc adopté.

A APPROUVÉ le versement d'une subvention de 8 400 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2026.

A DIT que les dépenses sont ou seront inscrites au budget de l'exercice(s) considéré(s) au chapitre 65, article 6574.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/33/CS

17. Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) de l'Aire Urbaine Centrale (AUC)

Monsieur Alain DUBREUCQ : La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). À cette fin, la Région a dû définir les bassins de mobilité à l'échelle desquels s'exerceront les actions communes. À l'échelle des Hauts-de-France, le conseil régional a lancé une concertation des AOM devant aboutir à la définition de ces bassins de mobilité à l'automne 2021.

Le comité syndical d'Artois Mobilités s'est prononcé le 24 juin 2021 en faveur de la création du bassin de mobilité dit de « l'Aire Urbaine Centrale » (AUC) regroupant plusieurs collectivités et groupements dont notamment Artois Mobilités, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO). Les différents découpages et scénarii avait en leur temps été présentés aux membres du bureau.

Un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) a dû être élaboré entre le 29 janvier 2024 et le 19 novembre 2025. sous le copilotage des Régions et des Départements, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce PAMS a pour ambition de proposer des solutions concrètes et adaptées aux spécificités du territoire, à l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Ce plan comprend un diagnostic fruit d'un travail partenarial et un plan d'action répondant à 5 enjeux identifiés :

- Valoriser les services de mobilité et la diffusion de l'information pour les habitants et les acteurs relais ;
- Coordonner de manière optimale les acteurs de la mobilité ;
- Soutenir l'émergence de nouvelles solutions de mobilité complémentaires, adaptés aux territoires et aux différents publics ;
- Améliorer les connexions entre les territoires, en anticipant le projet de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) des Hauts-de-France.

Le PAMS de l'Aire Urbaine Centrale a été approuvé par les élus du Conseil Régional lors de la séance plénière du 5 février 2026. La Région le soumet à l'approbation des différentes autorités organisatrices. Un autre document de programmation sera édité par la Région. On vous demande votre approbation par rapport à ce PAMS. Est-ce que vous acceptez que l'on adhère à ce PAMS ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? (*personne ne se manifeste*) Merci, c'est un outil très intéressant, pour essayer toujours d'optimiser les mobilités.

Le comité syndical :

18°) A APPROUVÉ le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité de Aire Urbaine Centrale.

A AUTORISÉ le Président à signer le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/34/CS

18. Rapport d'activités d'Artois Mobilités

Monsieur Alain DUBREUCQ : En vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, Artois Mobilités a l'obligation de produire un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport d'activité doit être présenté à l'assemblée délibérante puis fait l'objet d'une communication aux membres d'Artois Mobilités. Le rapport du délégataire ne peut malheureusement pas être délibéré avant l'été comme je l'ai dit tout à l'heure. Il doit au préalable avoir été présenté devant la CCSPL qui vient d'être constituée. L'édition du rapport présente les moments importants de l'année 2025 et retrace le bilan du syndicat mixte. Une présentation va vous en être faite par notre responsable du pôle communication, Monsieur Benoit Descamps.

Monsieur Benoit Descamps : Je vous ai préparé un résumé du rapport d'activités que vous avez sans doute découvert donc je vous balaye assez rapidement chaque partie sans s'attarder sur les détails mais en essayant de focaliser sur les sujets importants de l'année précédente.

Le gros sujet était la préparation de la gratuité sur le plan technologique et le plan opérable, à savoir installer des cellules compteuses dans l'ensemble des 550 véhicules qui circulent sur le réseau en heures de pointe tant pour les véhicules en propre que pour les véhicules chez nos sous-traitants qui travaillent sur le réseau. Donc il y a un gros travail tout au long de l'année pour être prêts au 1^{er} janvier et avoir l'ensemble des véhicules qui soient équipés en temps et en heure. Pour rappel, on avait les validations qui nous permettaient de savoir combien de personnes montaient dans le bus, maintenant, c'est uniquement les cellules compteuses.

En ce qui concerne les modes doux et l'accessibilité, un pôle d'échanges a vu le jour Cité des Cheminots à Béthune donc au sud de la gare SNCF de Béthune. Pour ce qui est des biclos, donc le service de location de vélos longue durée de TADAO, on a acheté 17 nouveaux vélos et on a installé 3 box sur les territoires.

Il y a eu la création d'une station-service sur le dépôt de Béthune, c'est quelque chose qui manquait. Historiquement, il y avait une station privée qui était au bord du dépôt de Washington qu'on utilisait. On a internalisé comme on le fait sur les autres dépôts les pleins de carburant directement dans l'enceinte du dépôt.

Enfin et surtout, on a ouvert la maison des mobilités TADAO. Elle ne s'appelle plus boutique depuis le passage à la gratuité, elle s'appelle désormais maison des mobilités. Le cœur de cette maison des mobilités aujourd'hui est celle de Lens qui a ouvert sur le pôle d'échanges entre la rue Jean Létienne et la gare.

Des études d'aménagement ont été réalisées : 9 côté CABBALR, 11 côté CALL, 2 côté CAHC et 4 à l'échelle du territoire. Cela reste un des cœurs de métier d'Artois Mobilités d'aller faire en sorte de trouver les aménagements adéquats pour le développement de l'offre de mobilité du territoire. Pour ce qui est de la vie du réseau, l'année 2025 a été marquée par la prise en charge des abonnements côté CALL et CAHC qui nécessitait une organisation assez importante de notre part pour pouvoir enregistrer les demandes, les proposer aux deux agglomérations pour la facturation et le paiement directement des abonnements sans que les usagers des deux agglomérations respectives aient à avancer les fonds donc cela a été fait tout au long de l'année.

On a accueilli l'un des plus gros événements pour nous qui était le championnat du monde de cyclocross à Liévin. On a été sollicité par la fédération française de cyclisme pour assurer le transport depuis des parkings relais. On a transporté plus de 26 000 personnes sur le week end, ce qui est une franche réussite. Il y a eu une grosse mobilisation de la part des équipes TADAO, cela a mobilisé énormément de bus. On était sur une zone où pour récupérer les supporters le dimanche après-midi, on avait des bus qui se suivaient sur plus d'un 1km200 pour faire en sorte que les supporters n'aient pas à attendre et qu'ils puissent repartir le plus vite possible vers leurs parkings relais respectifs. Cela s'est passé sans encombre. Il faut saluer le travail des équipes du délégataire sur ce genre de missions. On a eu un travail aussi pour la mobilité des agents du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont, cela fait partie des structures qui mettent en place un plan de déplacements/mobilité à l'échelle de leur structure et donc là, on a eu un travail aussi avec le CH d'Hénin-Beaumont.

On a organisé pour la deuxième fois le colloque TADAO, on aura une troisième version cette année qui aura lieu durant la semaine de la mobilité au mois de septembre. Vous avez tous été cordialement invité, je vous invite à valider votre présence si ce n'est pas déjà fait.

La mise aux normes des quais : chaque année, on met aux normes un certain nombre de quais. 65 pour l'année 2025 et pour rappel, on accorde une subvention de 10 000€ par quai aux communes qui font des travaux de voirie sur la commune et qui mettent à cette occasion leurs quais aux normes. On continue de développer l'accessibilité du réseau.

On a adopté le bilan dit » LOTI » du projet Bulles.

Les navettes Bollaert-Delelis continuent à circuler. Pour rappel, on transporte quelques 1 600 supporters à chaque match. Au vu des 38 000 personnes, on pourrait croire que c'est relativement faible. Mais en mettant cela en perspective, au nombre de voitures, les deux parkings relais permettent de sortir 800 véhicules du centre-ville de Lens, ce qui en termes de fluidification du trafic en entrée et en sortie de match, est quelque chose qui est très significatif. En tout cas pour celles et ceux qui l'utilisent, vous pouvez vous permettre de partir très tard au stade, vous trouverez une place, vous arriverez vite au stade et vous pourrez repartir avant les autres et être rentrés chez vous bien avant les supporters qui sont englués dans les bouchons du centre-ville de Lens.

Enfin, en ce qui concerne la commande de nouveaux véhicules, 20 commandes ont été faites et 21 livraisons. Pour rappel, en ce moment, les délais en termes de livraison des véhicules sont assez longs. Quand on a 20 livraisons en 2025, ce sont des commandes qui dataient de 2023, 2024. Les livraisons aujourd'hui sont supérieures ou égales à un an pour les bus électriques. 20 commandes ont été faites et seront livrées d'ici 12 à 14 mois.

Comme à chaque rentrée de septembre, on ajuste le réseau en faisant des aménagements pour optimiser celui-ci donc 10 lignes ont été concernées et 30 communes pour septembre 2025.

Un point sur les finances, sans entrer dans le détail mais la répartition sur les dépenses, vous l'avez à l'écran, je ne vais pas le commenter. Pour les produits de gestion, le versement mobilité reste la manne financière la plus importante de notre syndicat mixte. Encore une fois, on l'évoquait au début de cette réunion, le versement mobilité est à son maximum, il n'évolue plus et donc on a le croisement entre les dépenses et les recettes qui tendent la situation financière du syndicat.

Sur le bilan social, très rapidement, on est sur une situation assez stable en effectifs sur les 5 dernières années, on est aux alentours de 37 agents en 2025 avec une répartition titulaires/contractuels 27/73%.

Pour terminer, sur les marchés publics, le CS dont vous faites maintenant partie intégrante, s'est réuni 5 fois l'année dernière, 90 décisions du Président ont été prises, 11 consultations supérieures à 40 000€, 60 contrats ont été signés et 67 délibérations ont été votées. C'est un balayage très rapide du rapport d'activités, on reste à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur Alain DUBREUCQ : Bien. C'est un rapport assez complet, est-ce que vous avez des points à éclaircir, quelques domaines que l'on aurait oubliés ? Monsieur CHÉRET.

Monsieur Nicolas CHÉRET : Monsieur le Président, Chers collègues, permettez-moi, au regard du rapport d'activité 2025 d'Artois Mobilités, de revenir sur quelques éléments d'appréciation concernant l'engagement de notre syndicat mixte et les perspectives qui s'ouvrent devant nous.

Tout d'abord, il convient de rappeler que ce rapport d'activité 2025 s'inscrit dans une année particulière. Une année de transition entre le système historique de transport collectif et la nouvelle génération de service mise en œuvre depuis le 1er janvier 2026 avec la gratuité totale du réseau. Une évolution majeure qui constitue une véritable ouverture du droit à la mobilité : une liberté d'accès, à tout moment, pour tous et partout sur le réseau Tadao.

À la lecture des premières pages du rapport et en tant que nouvel élu, une évidence saute aux yeux : l'ampleur du réseau dont nous avons la responsabilité est impressionnante. Nous mesurons combien ce réseau est vaste, diversifié, étendu sur nos 3 territoires. Nous mesurons également l'importance des équipements roulants et structurants qui le composent, la qualité des infrastructures mises en place et l'importance des investissements réalisés au cours des dernières années. Cette réalité mérite d'être soulignée. Elle est d'abord le fruit du travail quotidien des salariés, des équipes techniques et de l'ensemble des personnels qui assurent le fonctionnement du service. Elle est également le résultat d'une vision politique portée par les exécutifs précédents, qui ont su investir et moderniser l'outil afin que nous puissions aujourd'hui proposer un tel niveau de service et de qualité à nos habitants.

Alors, oui, nous pensons également qu'un état des lieux est nécessaire. Toutefois, nous n'avons pas besoin d'un audit pour cela, qui nous mènerait probablement trop loin. Nous savons que les services d'Artois Mobilités sont en capacité de fournir, dans un esprit de transparence et de confiance, l'ensemble des éléments nécessaires à notre appréciation collective. Cela concerne naturellement l'analyse des politiques engagées mais également la visibilité sur les années à venir concernant nos capacités financières, organisationnelles et d'investissement. Rappelons que notre volonté majoritaire de mettre en œuvre la gratuité d'accès aux bus s'est toujours accompagnée d'une exigence forte : celle de garantir un équilibre économique et financier durable. Rappelons également que malgré une politique tarifaire déjà très accessible et malgré les évolutions importantes de l'offre autour des lignes BHNS et des lignes structurantes, les recettes tarifaires ne représentaient encore que 5 à 6 % des recettes totales du réseau.

Nous pensons qu'après une année complète de gratuité, nous disposerons enfin des éléments permettant de mesurer l'ensemble des effets de cette politique sur les usages, les déplacements et les comportements des voyageurs. Nous pourrions également mesurer l'impact des moyens nouveaux mobilisés pour absorber les augmentations de fréquentation ligne par ligne.

Mais au-delà des chiffres, nous devons garder à l'esprit une conviction fondamentale : le réseau n'a pas vocation à simplement s'adapter aux flux existants ou aux mouvements de population.

Bien entendu, l'étude des flux demeure essentielle et devra être renforcée. Mais notre ambition doit être plus grande. Le transport collectif doit aussi transformer les comportements. Il doit modifier durablement les habitudes de déplacement et favoriser de nouveaux usages chez les habitants, les entreprises, les associations et l'ensemble des acteurs publics.

C'est d'ailleurs cette ambition avec une reprise en gestion propre qui a guidé pendant des années le combat des communistes de nos territoires, d'abord à Avion puis dans l'ensemble des communes concernées.

Parce que derrière le droit au transport se trouvent d'autres droits fondamentaux : le droit à la santé, le droit à la culture, le droit aux loisirs, le droit à l'emploi, le droit à la formation. Permettre la mobilité, c'est permettre l'exercice effectif de tous ces droits. Aujourd'hui, nous constatons tous que les politiques de mobilité sont devenues des politiques publiques majeures, au même titre que l'eau, les déchets, l'aménagement du territoire ou encore le développement économique. L'intérêt est évident pour l'accès à l'emploi, aux études et aux services, sans alourdir davantage les budgets des familles et des jeunes. L'augmentation durable du coût des énergies démontre chaque jour davantage la pertinence de cet engagement en particulier ces dernières années où le nombre de conflits dans le monde n'a jamais été aussi important. D'ailleurs, pour en avoir échangé avec des salariés de Tadao et d'autres du secteur, la folie déclenchée par Trump et Netanyahu en Iran et ses conséquences sur les prix des énergies ont eu un effet direct sur l'augmentation du nombre de voyageurs et la fréquentation des parkings à usage du covoiturage.

L'enjeu est également sanitaire. Qualité de l'air, réduction des pollutions, diminution des congestions routières, amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique : tous ces objectifs doivent bénéficier de cette facilité nouvelle d'accès aux mobilités. Nous mesurons également que le versement mobilité constitue un levier essentiel de financement. Nous devons continuer à le soutenir par un engagement raisonné de nos agglomérations, au bénéfice direct de nos habitants.

Nous devons poursuivre nos réflexions afin que les zones d'activités et les pôles économiques contribuent pleinement à la fluidité et à l'attractivité du transport collectif dans les déplacements domicile-travail. C'est un axe de développement que nous devrions identifier comme prioritaire.

La ruralité mérite également une attention particulière. Chacun sait que les déplacements qu'elle génère alimentent largement les flux vers nos pôles urbains, nos zones d'activités et nos équipements publics. Aussi dans cette perspective, le développement du multimodal apparaît central. La complémentarité entre le bus et le TER constitue un enjeu majeur. C'est pourquoi nous devons être particulièrement attentifs aux évolutions concernant le Service Express Régionale Métropolitaine et agir afin qu'un maximum de connexions et de correspondances soient développées pour renforcer le maillage de nos territoires. Mais le multimodal ne se limite pas à la liaison bus-train. Il concerne également les articulations entre le bus et le vélo. Nous connaissons les flux quotidiens liés au travail, aux études ou aux déplacements réguliers. Nous savons également que la principale difficulté réside souvent dans le premier et le dernier kilomètre. Nous devons donc travailler à faciliter davantage l'accès des cyclistes et de leurs vélos aux transports afin de construire de véritables chaînes de mobilité. Par ailleurs, plusieurs autres pistes de travail mériteraient d'être approfondies. Nous pensons notamment à la clarification de l'offre de transport à la demande et à sa communication.

Peut-être pourrions-nous expérimenter une communication davantage construite autour des situations concrètes vécues par les habitants et reposant sur des outils de géolocalisation.

Par exemple : Je suis habitant d'Avion et je dois me rendre en formation à Lens ; Je travaille en horaires décalés, tôt le matin ou tard le soir ; Je dois me rendre à un rendez-vous médical à l'hôpital d'Hénin-Beaumont alors que j'habite Rouvroy.

Autant de situations concrètes auxquelles les habitants cherchent une réponse simple, claire et immédiatement compréhensible.

Enfin, nous voudrions insister sur un point qui nous semble fondamental. Au-delà des infrastructures, des investissements et de l'amélioration technique du réseau, nous avons également un travail à mener sur les consciences. Nous devons lever les freins psychologiques à l'usage des transports collectifs.

Car la décision d'utiliser le bus ne se construit pas de la même manière selon les publics. Elle ne se construit pas de la même manière pour une famille de classe moyenne vivant dans un territoire rural, déjà sensibilisée aux enjeux environnementaux, que pour une personne en situation de précarité vivant dans un quartier populaire, dont l'usage du bus est parfois avant tout déterminé par l'absence de véhicule personnel, par la gratuité du service ou par la proximité immédiate des lignes. Les infrastructures sont indispensables.

Mais les dimensions sociales, culturelles et comportementales le sont tout autant. C'est à cette condition que nous réussissons à faire de la mobilité non seulement un service public performant, mais également un véritable levier d'émancipation et de transformation sociale.

Pour conclure, nous pensons, comme cela a été évoqué par Christophe PILCH et par vous-même Monsieur le Président, que la rentrée de septembre constituera un moment utile pour enrichir ce débat grâce aux propositions de nos agglomérations et de nos élus.

Nous sommes face à un enjeu majeur. L'urgence climatique, l'évolution des modes de vie, les attentes de nos habitants et les impératifs de cohésion sociale nous obligent à être ambitieux.

Également, nous aurions besoin d'une politique nationale audacieuse pour accompagner cette transformation. Pourtant, lorsqu'il s'agit de financer les services publics utiles au quotidien, on nous répond souvent qu'il n'y a pas d'argent. Mais dans le même temps, 36 milliards sont mobilisés pour la guerre. C'est pourquoi nous devons continuer à défendre avec force l'investissement dans les mobilités du quotidien, parce qu'il s'agit d'un investissement pour l'égalité, pour le pouvoir d'achat, pour la transition écologique et pour la qualité de vie de nos habitants. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Merci Nicolas de ton propos. Tu as commencé par les transports, tu as élargi à d'autres thématiques. C'est de la cohérence. C'est vrai que quelque part, la gratuité au 1er janvier 2026, cela a modifié les pratiques, les habitudes. D'ailleurs, on se posait la question, est-ce que vous avez déjà des chiffres probants ? Je vais demander à Benoit de le faire. Aujourd'hui, on a des chiffres à vous donner sur les 6 premiers mois. Cela peut être intéressant de voir comment les pratiques commencent à se modifier.

Monsieur Benoit DESCAMPS : Le graphique que vous voyez, concrètement, c'est ce qu'on appelle une journée type, c'est généralement un jeudi chez nous. J'ai comparé, vous voyez à chaque fois en jaune et en rouge, ce qui était en 2025, en janvier, février, mars, avril et mai. Ce que vous avez en vert, c'est la situation de cette année depuis la gratuité. Si on compare en janvier 2025, nous avions 56 811 validations auxquelles on ajoutait un taux de fraude équivalent à 7 605 validations. Aujourd'hui, on est à 88 537 validations, soit +37% en janvier 2026 par rapport à janvier 2025. Sur février 2026, +42%, sur mars 2026 +40%, sur avril 2026 +43% et sur mai 2026 +44%. Donc on voit un réel effet gratuité sur ce qui est un repère chez nous, à savoir la journée type sur le réseau TADAO. Si on parle du record de fréquentation, historiquement et avant le BHNS, on avait un record à 60 000 validations qui est resté longtemps comme le record absolu. En 2024, on a battu ce record avec 70 652 voyages en une seule journée. En 2025, avec la prise en charge des abonnements des usagers par la CALL et la CAHC, le record est passé à presque 90 000 validations et aujourd'hui, on dépasse régulièrement les 104 000 validations par jour, donc on voit un réel effet sur les records de fréquentation entre le réseau de BHNS qui a augmenté l'offre de transport et la gratuité qui a facilité l'accès à cette offre de transport, aujourd'hui, on est à des records de fréquentation qui sont assez notables.

Un autre point sur les Bulles. Si on regarde les courbes ici des Bulles, vous voyez en 2025, en jaune, on a les Bulles 1 et 2 qui sont en tête suivies de la Bulle 3 qui sont les plus fréquentées, à partir de 2026, on a une explosion des chiffres de fréquentation sur les Bulles 1, 2 et 3. On a un doublement de la fréquentation sur les autres lignes même si elles sont beaucoup moins fréquentées que les 3 lignes majeures, on voit que les courbes ont nettement augmenté.

Si on se focalise sur la quantité en tant que tel des voyages, on voit que janvier 2025 par rapport à janvier 2026, globalement, la fréquentation des Bulles a doublé, ce qui est le cas aussi pour février, mars et avril, donc on voit que la gratuité a un réel impact sur la fréquentation des Bulles aujourd'hui. Le service, on avait déjà rappelé que la mise en place du BHNS avait doublé la fréquentation du réseau, on se rend compte que là, si on prend le cas des Bulles, la gratuité a doublé la fréquentation des Bulles. On est bien dans la ligne qui la nôtre qui est de proposer une offre de transport la plus accessible possible et qui serve à un maximum de personnes. On se rend compte que ces personnes sont au rendez-vous.

Si on fait le focus sur les lignes les moins fréquentées, à savoir les zones les plus rurales avec le service de transport à la demande Allobus (TAD). Pour rappel, pour réserver 2h auparavant, par téléphone, par application ou sur internet. Un véhicule vient vous chercher et fait le trajet le plus direct en fonction du nombre de passagers sur le secteur. Si vous êtes seul, cela vous amène au point de destination directement. S'il y a un ou deux passagers, cela fait un crochet pour aller chercher ces passagers. Si on zoome là aussi sur la fréquentation de l'Allobus, on se rend compte qu'il y a un vrai gap à partir de la gratuité de 2026, les 3 plus importantes étant l'Allobus F, ce sont les communes situées à l'ouest de la CABBALR, on a l'Allobus G qui est au sud de la CABBALR et l'Allobus A qui est aux alentours de la Couture, au nord de Béthune avec une augmentation de fréquentation qui est indéniable. Le nombre de réservations aujourd'hui marche à plein régime, les réservations fonctionnent bien.

On se rend compte que beaucoup utilisent l'application sur le téléphone directement mais quand vous n'êtes pas habitué du service, vous appelez par téléphone et c'est quelqu'un qui vous explique le fonctionnement du service et la meilleure manière d'utiliser ce service. On voit que cela marche très bien sur les secteurs urbanisés avec les Bulles et aussi sur les secteurs plus ruraux avec Allobus. Voici les premiers résultats qui sont les nôtres. On va continuer à alimenter ce graphique. On pourra éventuellement vous donner le lien vers ce graphique. Vous pourrez le consulter régulièrement si cela vous intéresse mais on a des chiffres aujourd'hui qui confirment l'intérêt de la population et le fait que l'offre de service existe et la gratuité a fait en sorte que les gens franchissent le pas et utilisent les services qui sont à leur disposition aujourd'hui.

Monsieur le Président : Merci Benoit. C'est sur 6 mois, c'est ça ? 5 mois. CQFD. On voit très bien que le pli commence à se prendre. L'évolution va continuer, ça c'est sûr. Quand le pas est franchi, après ça va beaucoup plus vite. On informe le voisinage, ses amis et c'est vrai que ça marche très bien. A Sains-en-Gohelle, il y a des gens qui viennent au marché en bus donc c'est vrai qu'on a modifié pas mal les pratiques et bien sûr au niveau de l'évolution, on est en perpétuelle évolution. Artois mobilités se doit de réfléchir sur tout ce qu'on peut encore faire pour améliorer. Beaucoup de choses ont été faites, on est encore perfectible, j'en suis persuadé. Côté finances aussi, il faudra voir un peu, harmoniser comme tu le disais tout à l'heure dans tes propos mais l'espoir est là. Voilà, je vous remercie de votre participation à ce comité syndical. Oui, Madame MARIINI.

Madame Laëtitia MARIINI : Je ne vais pas reprendre les propos qui ont été émis par Olivier GACQUERRE et par la CABBALR. Je vais également m'exprimer en tant que maire d'une commune rurale sur le secteur de la CABBALR. Je partage un certain nombre de vos propos. Bien évidemment, lorsque vous mettez l'enjeu de la mobilité au quotidien, je pense qu'ici, on partage tous autour de cette assemblée. Lorsque vous indiquez, il n'y a pas que le droit au transport, il y a un certain nombre de droits importants qui lèvent des enjeux majeurs par rapport à l'accès à l'emploi, par rapport à un certain nombre de dispositifs et de droits. On est tout à fait d'accord. Par rapport à ce qui vient de nous être présenté, deux points. Le premier, c'est qu'effectivement, on peut - vous avez bien fait de le rappeler Monsieur le Président - être vigilant sur le plan financier par rapport à ça, et ça vous le savez, vous venez de le rappeler et là-dessus, on tient ce positionnement.

Au niveau des deux graphiques qui viennent d'être mis en évidence, sauf erreur de ma part, il n'y a pas l'ensemble des Bulles donc effectivement les Bulles de la CABBALR ne sont pas forcément toutes représentées mais je peux entendre, on pourra regarder ça de manière plus précise. Au niveau d'Allobus, vous mettez bien en évidence au niveau de la CABBALR, c'est effectivement un usage

important et c'est là où je voudrais attirer votre attention. Pour voir qu'effectivement si on a une hausse aussi forte, peut-être réfléchir à la mise en place de lignes qui peuvent être régulières. Vous avez évoqué des déplacements domicile/travail, d'ailleurs, je pense que je fais partie des maires qui vous ont écrit dès ma prise de poste en 2023 via la CABBALR sur ce sujet parce que en réalité, il y a un réel enjeu. Si on veut modifier les comportements et vous évoquiez les comportements des différents usagers, effectivement, le comportement de certains usagers dans nos communes rurales et à l'attention particulière sur tous les enjeux en matière de développement durable, il faut qu'on puisse leur offrir une offre adaptée en face. Donc ça, c'est vraiment un principe de réflexion sur lequel je tenais à attirer votre attention et j'ai bien compris qu'ici, dans cette assemblée, on va tous y être vigilant. Voilà ce que je voulais ajouter.

Monsieur le Président : Madame MARIINI, c'est vrai que vos propos sont complémentaires avec ceux de Monsieur CHÉRET. C'est vrai que quelque part, on a franchi beaucoup d'étapes, il en reste à franchir. Ce sera l'objet des commissions thématique qui seront mises en place à la rentrée, en septembre ou début octobre. C'est vrai que la réflexion, elle doit être là et la ruralité, on ne l'oubliera jamais, ça c'est clair. C'est pour ça qu'il y a un vice-président, Tony MOULIN qui sera attentif à ça, peut-être qu'il va piloter ce groupe « ruralité » si tu l'acceptes, Tony. Moi je suis ouvert à toutes propositions mais c'est vrai que, vous l'avez rappelé en fin de propos, les finances, ce sera le nerf de la guerre aussi. On ne peut pas s'engager sur de nouvelles actions qui nous mettraient en péril plus encore les finances d'Artois mobilités mais sachez qu'on va essayer en parallèle d'améliorer le service et les finances à utiliser. Oui, Christophe.

Monsieur Christophe PILCH, 1er vice-président : Juste, au moins vous féliciter collectivement de la décision qui a été prise. C'était un pari qui était ambitieux, ce pari de la gratuité. Il est en passe d'être tenu et donc c'est une très bonne nouvelle. On était sur un territoire qui était plutôt « tout voiture » et on s'aperçoit que cela évolue et dans le bon sens même si le contexte que nous vivons aujourd'hui, avec l'augmentation du prix du carburant qu'on ne maîtrise plus, fait que les habitants de ce territoire se tournent peut-être plus naturellement vers un transport qui est en plus gratuit. Donc c'est une bonne nouvelle après 6 mois de fonctionnement de cette gratuité.

Maintenant, cela a été dit plusieurs fois, une fois que cette gratuité est mise en place, effectivement, elle profite aux zones fortement urbanisées. Néanmoins, la fréquentation Allobus a explosé. Je suis tout à fait d'accord à ce qu'on puisse réfléchir comment on développe cette offre de transport gratuite au plus profond des territoires sans oublier bien sûr toutes ces zones rurales qui forcément, se sentent peut-être pas toutes concernées par cette gratuité. Cela fera partie des réflexions qui seront les nôtres pendant ce mandat mais on a déjà une bonne base de travail avec déjà quelque chose qui fonctionne. Après, on aura dès la rentrée l'occasion de se réunir pour discuter des contraintes budgétaires qui sont les nôtres et de voir avec le budget qui sera le nôtre comment on peut encore développer ce réseau de bus. Voilà donc un travail passionnant qui nous attend. Merci pour ces chiffres. Je pense que ce serait bien que l'on puisse les communiquer, que l'on puisse nous aussi, à notre niveau, communiquer là-dessus. Quand on met des choses comme ça en place, c'est bien qu'on ait aussi un retour qui soit fait vers la population pour leur dire si ça marche ou si ça ne marche pas, c'est la moindre des choses. Merci.

Monsieur le Président : Merci pour ces propos Christophe. C'est vrai que les modifications ne fonctionnent que si les habitudes changent. Quand je passe à l'aire de covoiturage d'Aix-Noulette, je suis tout le temps très surpris de voir ça. Elle est archi-pleine. Donc ça veut dire qu'avant, ces gens là prenaient leur voiture. On a dû faire une extension l'année dernière. C'est vrai que quelque part, les habitudes se modifient et je crois qu'on va dans le bon sens. Je vous remercie d'avoir participé à ce comité syndical, que j'y ai pris beaucoup de plaisir à animer, j'espère que vous avez pris autant de plaisir à mes côtés, merci.